

Commission «Eau »

Réunion du mardi 27 octobre 2020, salle de la mairie

Compte-rendu

Personnes présentes : Luc Villaret, Albin Gaucher, Olivia Delanoë, Michel Tasset, Claude Torregrosa, Céline Sauzet

Compte-rendu : Olivia Delanoë

Cette réunion a été annoncée dans le bulletin communal d'août 2020 : « *Il fût un temps où la période chaude de l'année ne durait que trois à quatre mois. Cependant, le réchauffement climatique auquel nous assistons tous a conduit à un allongement de cette période provoquant des sécheresses de plus en plus longues et conduisant les sources à leur niveau le plus bas voire, dans les cas les plus extrêmes, à leur tarissement. Face à cette problématique, **garantir un accès à l'eau pour tous est désormais fondamental et doit intégrer notre réflexion à tous.** C'est pourquoi, une commission se tiendra afin de réaliser **dans un premier temps un état des lieux des ressources disponibles sur notre commune puis de proposer et d'étudier les solutions qui peuvent s'offrir à nous** (mutualisation, réserves, achats groupés, etc). La première réunion visant à établir l'état des lieux se tiendra très prochainement. Nous vous communiquerons la date et l'heure d'ici peu. »*

Une première réunion de la commission s'est donc tenue le 27 octobre 2020. Les éléments à retenir de cette réunion sont les suivants :

Fosses septiques / phytoépuration / assainissement :

- La mairie doit améliorer sa fosse septique et des particuliers doivent améliorer ou installer un système d'assainissement. Il est proposé de mutualiser les achats d'assainissement et prestations liées (intervention d'un hydrogéologue, achat de fosses/phyto, prestations de services associées).
- Dans le hameau de Bourras, le système d'assainissement est hors service et l'équipement est sous-utilisé (6 familles). Il pourrait être envisagé d'installer un assainissement municipal à condition qu'un terrain soit offert à la mairie pour y installer l'équipement.
- Compteurs eau AEP (alimentation en eau potable) : un certain nombre d'habitations du village recevant de l'eau potable gérée par la mairie sont équipées de compteurs d'eau. Or, la plupart de ces habitations sont également reliées à un réseau privé d'alimentation en eau de source hors compteurs d'eau. Il est souligné que cela entraîne une surcharge du système d'assainissement qui, en l'absence de compteurs, ne peut pas être comptée dans les charges d'assainissement. Pour y pallier il semblerait nécessaire que des compteurs d'eau soient installés pour l'eau de source dans les habitations raccordées au réseau AEP/assainissement. Par ailleurs, il est souligné que, pour des raisons sanitaires, le mélange des eaux (eau potable et eau de source non analysée) est interdit ; il est nécessaire dans ce cas d'installer 2 robinets distincts. *Voir pour précisions l'article L2224-12 et l'article L2224-12-5 du Code général des collectivités territoriales*

Ressources en eau de la commune :

- Source de la Frégère : c'est la source gérée par la mairie pour l'AEP. Elle est située sur un domaine privé. Une convention a été établie avec la commune avec un droit de pompage de 12 heures par jour.
- Hameau de Bouvet : le système d'alimentation en eau de source (source du Devès) qui existe n'a pas été codifié, ce qui entraîne des difficultés dans le partage de la ressource en eau entre usagers. Ce système était géré par Francis Sauzet. Aujourd'hui pour sécuriser l'alimentation en eau il serait nécessaire de :
 - Réaliser un état des lieux (quels sont les foyers qui utilisent cette ressource) -> Claude Torregrosa
 - Dresser une cartographie du réseau depuis la source (passage des tuyaux, bassins ...) avec photos et descriptifs-> Albin Gaucher
 - Puis envisager la mise en place de compteurs pour une juste répartition de l'eau
 - Et essayer de codifier (dépôt chez notaire)

En ce qui concerne l'entretien du réseau, une commission des gens concernées par ce réseau pourrait être mise en place suite à l'état des lieux.

Un email sera envoyé par la mairie aux filles de Francis Sauzet, Céline et Sandrine, pour organiser une visite du captage en prévision de son entretien (le captage est situé sur un terrain appartenant à la famille Sauzet).

- Autres ressources en eau à explorer pour sécuriser l'alimentation en eau sur la commune :
 - Captage Fromental : à voir avec le maire de Sumène (Luc, Albin, Olivia)
 - Source des Randous : source déclarée en préfecture il y a deux ans. A faire : localiser précisément la source et le n° de parcelle cadastrale concerné (Olivia) ; voir les possibilités de partage avec le propriétaire (Luc, Olivia)
 - Source du Vidourle : à voir avec le maire de Cros (Luc)
